

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****Identificateur de produit**

Nom du produit Ultralease PET Liquid

**Autres moyens d'identification**

Codes produit FG-2473

Numéro UN ou numéro d'identification 1268

Synonymes Aucun(e)

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée Agent de démoulage

Limitations relatives à l'utilisation Aucune information disponible

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse du fournisseur**

Price Driscoll, 5600 Lower Macungie Rd, Macungie, PA 18062, USA, Phone: +01.610.252.5800, www.smooth-on.com, sds@smooth-on.com

E-mail sds@smooth-on.com

**Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence Chemtel: US: 1-800.255.3924; International: 1-813.248.0585

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****Classification**

Liquides inflammables	Catégorie 2
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Danger par aspiration	Catégorie 1

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

non applicable

**Éléments d'étiquetage**



Danger

#### **Mentions de danger**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H332 - Nocif par inhalation

H340 - Peut induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### **Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

#### **Conseils de prudence - Intervention**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

NE PAS faire vomir.

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, un agent chimique sec ou une mousse pour l'extinction.

#### **Mentions de mise en garde - Stockage**

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### **Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

#### **Autres informations**

Peut être nocif par contact cutané. Provoque une légère irritation cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **Substance**

non applicable.

#### **Mélange**

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
Naphta léger (pétrole), alkylation	64741-66-8	60 - 95	*
Solvant Stoddard	8052-41-3	1 - 20	*
Xylènes	1330-20-7	1 - 15	*
Éthylbenzène	100-41-4	<1	*
Triméthylbenzène (tous isomères)	25551-13-7	<1	*
2-Éthylhexane-1,3-diol	94-96-2	<1	*
Éthyltoluène	25550-14-5	<1	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.

#### Inhalation

En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

#### Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.

#### Ingestion

DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

#### Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

#### Effets de l'exposition

Peut provoquer le cancer. Effets mutagènes. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Note au médecin

Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b> Incendie majeur	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool. PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.
<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.
<b>Données d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux impacts mécaniques</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Oui.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
<b>Autres informations</b>	Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions de conservation**

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Les composants suivants sont les seuls composants du produit au-dessus du seuil (ou du niveau contribuant à la classification de danger du mélange) qui présentent une valeur limite d'exposition applicable à la région à laquelle la présente fiche de données de sécurité est destinée ou une autre valeur limite recommandée. À notre connaissance, les autres constituants pertinents n'ont pas de valeurs limites d'exposition connues d'après les sources ci-répertoriées.

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH
Solvant Stoddard 8052-41-3	TWA: 100 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 20000 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 1800 mg/m <sup>3</sup> 15 min TWA: 350 mg/m <sup>3</sup>
Xylènes 1330-20-7	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>	-
Éthylbenzène 100-41-4	TWA: 20 ppm Ototoxicant - potential to cause hearing disorders	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 125 ppm (vacated) STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 800 ppm TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>
Triméthylbenzène (tous isomères) 25551-13-7	TWA: 10 ppm	(vacated) TWA: 25 ppm (vacated) TWA: 125 mg/m <sup>3</sup>	-

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Nom chimique	ACGIH
--------------	-------

Xylènes 1330-20-7	0.3 g/g creatinine - urine (total of all isomers of Methylhippuric acids) - end of shift
Éthylbenzène 100-41-4	150 mg/g creatinine - urine (Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid) - end of shift

**Contrôles techniques appropriés**

<b>Contrôles techniques</b>	Douches Rince-oeils Systèmes de ventilation.
-----------------------------	--

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité étanches.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés. Gants imperméables.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.
<b>Protection respiratoire</b>	Il est nécessaire de choisir et de porter une protection respiratoire appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Aucune information disponible
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>pH</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point d'éclair</b>	> -7.77 °C / 18 °F	Aucun(e) connu(e)
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

**Autres informations**

<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation. (d'après les composants).
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation.
<b>Contact avec la peau</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une légère irritation cutanée. Peut être nocif par contact cutané.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Symptômes</b>	Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
------------------	--

**Toxicité aiguë** Nocif par inhalation.

**Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	7,578.20 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	2,101.70 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard )	4.35 mg/l

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Naphta léger (pétrole), alkylation 64741-66-8	> 7000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 6.31 mg/L ( Rat ) 4 h
Solvant Stoddard 8052-41-3	-	> 3000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.5 mg/L ( Rat ) 4 h
Xylènes 1330-20-7	= 3500 mg/kg ( Rat )	> 4350 mg/kg ( Rabbit )	= 29.08 mg/L ( Rat ) 4 h
Éthylbenzène 100-41-4	= 3500 mg/kg ( Rat )	= 15400 mg/kg ( Rabbit )	= 17.4 mg/L ( Rat ) 4 h
Triméthylbenzène (tous isomères) 25551-13-7	= 8970 mg/kg ( Rat )	-	-
2-Éthylhexane-1,3-diol 94-96-2	= 1400 mg/kg ( Rat )	= 8960 mg/kg ( Rabbit ) = 10251 mg/kg ( Rabbit )	> 3.8 mg/L ( Rat ) 4 h
Ethyltoluene 25550-14-5	> 3492 mg/kg ( Rat )  = 6984 mg/kg ( Rat )	> 3160 mg/kg ( Rabbit )	> 6193 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Contient un mutagène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut induire des anomalies génétiques.

**Cancérogénicité** Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Xylènes 1330-20-7	-	Group 3	-	-
Éthylbenzène 100-41-4	A3	Group 2B	-	X

**Légende**

**ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)**  
A3 - Cancérogène pour l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Groupe 3 - Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

**Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis**

X - Présent

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Effets sur certains organes cibles</b>	Rein, Système respiratoire, Yeux, Peau, Système nerveux central.
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets interactifs</b>	Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Naphta léger (pétrole), alkylation 64741-66-8	EC50: =30000mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	-	-	LC50: =2mg/L (48h, Mysidopsis bahia)
Xylènes 1330-20-7	EC50: =11mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =13.4mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 2.661 - 4.093mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 13.5 - 17.3mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 13.1 - 16.5mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =19mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 7.711 - 9.591mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 23.53 - 29.97mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =780mg/L (96h, Cyprinus carpio)	-	EC50: =3.82mg/L (48h, water flea) LC50: =0.6mg/L (48h, Gammarus lacustris)

		LC50: >780mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: 30.26 - 40.75mg/L (96h, Poecilia reticulata)		
Éthylbenzène 100-41-4	EC50: =4.6mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: >438mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: 2.6 - 11.3mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: 1.7 - 7.6mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 11.0 - 18.0mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =4.2mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 7.55 - 11mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =32mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 9.1 - 15.6mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =9.6mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	EC50: 1.8 - 2.4mg/L (48h, Daphnia magna)
Triméthylbenzène (tous isomères) 25551-13-7	-	LC50: =7.72mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-

**Persistence et dégradabilité** Aucune information disponible.

**Bioaccumulation**

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Solvant Stoddard 8052-41-3	6.4
Xylènes 1330-20-7	3.15
Éthylbenzène 100-41-4	3.6
2-Éthylhexane-1,3-diol 94-96-2	3.09

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Méthodes d'élimination**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

**Statut de déchets dangereux selon l'État de Californie, États-Unis** Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>DOT, États-Unis</b>	Réglementé
Numéro UN ou numéro d'identification	1268
Nom d'expédition	Distillats de pétrole, n.s.a. (Octanes)
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	II
<b>TMD</b>	Réglementé
Numéro UN ou numéro d'identification	1268
Désignation officielle de transport de l'ONU	Distillats de pétrole, n.s.a. (Octanes)
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	II
<b>IATA</b>	Réglementé
Numéro UN ou numéro d'identification	1268
Désignation officielle de transport de l'ONU	Distillats de pétrole, n.s.a. (Octanes)
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	II
Code ERG	128
<b>IMDG</b>	Réglementé
Numéro UN ou numéro d'identification	1268
Désignation officielle de transport de l'ONU	Distillats de pétrole, n.s.a. (Octanes)
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	II
N° d'urgence	F-E, S-E
Polluant marin	Polluant marin

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>KECI</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>AIIC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>NZIoC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

#### Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

### Réglementations fédérales des États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Xylènes - 1330-20-7	1.0
Éthylbenzène - 100-41-4	0.1

#### **Catégories de danger selon SARA 311/312, États-Unis**

Si ce produit répond aux critères de déclaration d'échelon EPCRA 311/312 de 40 CFR 370 (États-Unis), consulter la section 2 de la présente FDS pour prendre connaissance des classifications adaptées.

#### **CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Xylènes 1330-20-7	100 lb	-	-	X
Éthylbenzène 100-41-4	1000 lb	X	X	X

#### **CERCLA**

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	Quantités de substances extrêmement dangereuses à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
Xylènes 1330-20-7	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Éthylbenzène 100-41-4	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

### Réglementations étatiques des États-Unis

#### **Proposition californienne 65**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie:

Nom chimique	Proposition californienne 65
Éthylbenzène - 100-41-4	Carcinogen

### **Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Solvant Stoddard 8052-41-3	X	X	X
Xylènes	X	X	X

1330-20-7			
Éthylbenzène 100-41-4	X	X	X
Triméthylbenzène (tous isomères) 25551-13-7	X	X	X
Ethyltoluène 25550-14-5	X	-	-

**EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette**

**EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide** non applicable

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>NFPA</b>	<b>Dangers pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	0	<b>Instabilité</b>	0	<b>Dangers particuliers</b>	-
	2						
<b>HMIS</b>	<b>Dangers pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	0	<b>Dangers physiques</b>	0	<b>Protection individuelle</b>	X
	2*						

Légende de l'astérisque Danger chronique \* = Danger chronique pour la santé

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité spécifique pour

certaines organes cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale, 50 %

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

Sk\*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Date de révision** 21-nov.-2024  
**Remarque sur la révision** Aucune information disponible.

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**